

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN  
CONCERTÉ DU PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

**ET**

**Corporation de capital de risque Sonus /  
Sonus Venture Capital Corporation**

---

*Nom de l'émetteur*

**DOCUMENT DE DÉCISION**

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus provisoire modifié de l'émetteur susmentionné en date du 12 mars 2004 a été visé par les autorités de l'*Ontario* et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 16 mars 2004

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

(s) Marie-Christine Barrette

Marie-Christine Barrette  
Chef du Service du financement des sociétés

**Numéro du projet SEDAR : 617183**

**DÉCISION N° : 2004-MC-0893**

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 617183**

**VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE MODIFIÉ**

**(Régime d'examen concerté)**

**Corporation de capital de risque Sonus /  
Sonus Venture Capital Corporation**

---

*Nom de l'émetteur*

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire modifié du 12 mars 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du  
secteur financier (aussi connue sous le nom  
« Autorité des marchés financiers »),

Le 16 mars 2004

---

Date du visa

(s) *Marie-Christine Barrette*

---

Marie-Christine Barrette  
Chef du Service du financement des  
sociétés

/ale